

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAINT BONNET LE CHATEAU

Séance du 4 octobre 2016

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 33

Nombre de membres présents : 31

Date de la convocation : 29/09/2016

Objet de la délibération : Reversement de la Taxe de séjour

L'an deux mille seize et le quatre octobre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Bonnet-le-Château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des fêtes d'Apinac, sous la présidence de Monsieur Iwan MAYET.

Présents : Iwan Mayet, Annie Grégoire, Sébastien Teyssier, Marie Meley, Michel Romeyer, Serge Vray, Jean Luc Pourtier, Christian Barjon, Colette Ferrand, Jean Philippe Montagne, Serge Granjon, Alain Marquet, Alain Limousin, Cédric Bonhomme, Jean Claude Civard, Robert Decourtye, Yves Favier, Jean Marc Sardat, Roger Violante, Philippe Romier, Nicole Girodon, Pierre Thiollière, Evelyne Chouvier, Pierre Berlier, Bernard Bonnet, Gilbert Soulier, Jean Louis Jayol, Annie Mallard, Hervé Béal, Josette Folleat, Gabriel Aubert.

Excusé ayant donné procuration

Jacques Blanchard excusé a donné procuration à Jean Marc Sardat

Bernard Fournier excusé a donné procuration à Gilbert Soulier

Excusés ou absents :

Bernadette El Asri, Jean Pierre Dubost, Marie George Bouhe, Anne Marie Kmiecik

Secrétaire de séance : Marie Meley

Pour	Contre	Abstentions
33	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20161004-2016107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2016

M. le président rappelle que le Pays de St Bonnet le Château adhère à l'association *Forez tourisme*, via notre Office de tourisme intercommunal. Aussi afin d'équilibrer son budget, l'association *Forez tourisme* sollicite le versement d'une subvention de fonctionnement équivalent au tiers de la taxe de séjour perçue en 2015 sur le Pays de St Bonnet le Château, soit 3 189.17 €. M. le président rappelle que cette association est essentielle pour la promotion et la commercialisation de prestations touristiques locales. Aussi, il demande au Conseil communautaire de se prononcer sur cette sollicitation.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve le versement de 3 189.17 € au profit de l'association *Forez tourisme*.

Copie conforme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

A Apinac
Le 4 octobre 2016

Le Président



Iwan MAYET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20161004-2016107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2016